



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la charte partenariale BTP 05

Gap, le 22/06/2022

Une mesure de soutien aux collectivités face à la hausse des prix des matières premières

Mardi 31 mai 2022, Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes, a signé la charte partenariale des bonnes pratiques avec la Fédération départementale des entrepreneurs et artisans du BTP des Hautes-Alpes (FBTP05), en présence notamment de Nicolas CHABRAND, président de la FBTP05, de Patrick RICOU, représentant le Conseil départemental, de Joël BONNAFOUX, représentant l'Association des Maires de France (AMF) des Hautes-Alpes et de Marc BEYNET, président de l'Association des maires ruraux de France (AMFR) des Hautes-Alpes.



Signée par 17 partenaires, tous maillons de la chaîne de l'exécution des travaux dans les Hautes-Alpes, cette charte partenariale déploie un ensemble de bonnes pratiques **afin de trouver des solutions adaptées à notre territoire pour une poursuite des chantiers, un maintien des emplois et de l'activité économique, suite aux surcoûts liés aux conséquences du conflit Russo-Ukrainien, de la hausse du coût de l'énergie et de l'inflation de la construction.**

À cette occasion, la préfète des Hautes-Alpes a souligné que « *nous sommes à un moment délicat où chacun doit avoir à l'esprit les efforts qu'il peut consentir dans l'intérêt de tous* ». Nicolas CHABRAND, président de la fédération BTP05 a rappelé pour sa part que « *l'objectif de la charte est l'intérêt général de la filière, la sauvegarde des emplois et des entreprises du territoire* ».

La guerre en Ukraine et les aléas économiques internationaux ont des conséquences sur l'activité des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), dues notamment à la pénurie des matières premières et la hausse des prix des approvisionnements. Ainsi l'instabilité et l'envolée sans précédent des prix de certaines matières premières ont pour conséquence une augmentation significative de certains postes budgétaires dans la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

La préfète des Hautes-Alpes et les services de l'État restent particulièrement attentifs aux conséquences de ce contexte actuel pour les collectivités du territoire.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex